

L'ART DE PLAIDER DEVANT LES TRIBUNAUX : COURS INTENSIF



FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ DE MONCTON

du 6 au 12 juin 2010
Moncton (N.-B.)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

L'art de plaider devant les tribunaux : cours intensif du 6 au 12 juin 2010

Objectifs

Le cours intensif de plaidoirie organisé par la Faculté de droit de l'Université de Moncton se propose de faire acquérir aux avocats les connaissances et les techniques fondamentales de la plaidoirie en matières civile et criminelle. Le cours s'adresse principalement aux avocats qui pratiquent en matières criminelle et civile depuis au moins deux ans et au plus douze ans et qui ont un peu d'expérience dans le domaine du contentieux, mais peu d'expérience en plaidoirie.

Ce cours est une variante des cours intensifs de plaidoirie offerts chaque année, depuis 1979, à Osgoode Hall Law School à Toronto et par le Barreau du Québec à Sherbrooke. Ces cours ont été extrêmement bien accueillis par les membres de la profession, et Osgoode Hall et le Barreau du Québec doivent habituellement refuser de recevoir un certain nombre de personnes qui désirent y participer. Une caractéristique particulière du programme offert à Moncton est que l'une des sections travaillera en français et l'autre en anglais, chacune recevant chaque jour une démonstration dans sa propre langue. Quelques-unes des démonstrations de fin de journée offertes aux participants seront en français et d'autres en anglais.

Le programme et les documents d'enseignement utilisés s'inspirent de ceux qui ont été mis au point aux États-Unis par le National Institute for Trial Advocacy et ils ont été adaptés aux règles de procédure et à la pratique des tribunaux canadiens par le professeur Garry D. Watson, c.r. L'organisation, la présentation, la documentation et les techniques représentent un important travail de collaboration entre les professeurs d'université et les membres de la magistrature et du Barreau.

Méthodologie et présentation de l'enseignement

Le programme s'affranchit des méthodes habituelles de formation permanente en remplaçant les cours magistraux, comités et démonstrations traditionnels par un processus d'apprentissage fondé sur la participation continue à des procès simulés accompagnés de séances de critiques individuelles ou de groupe sous la direction de juges et d'avocats expérimentés. Les démonstrations font partie d'un programme intégré qui met l'accent sur la participation individuelle.

Le programme s'articule autour de l'enseignement à des groupes restreints afin de garantir à chaque participant une attention individuelle suffisante. Il y a aura deux sections de 32 participants au plus et, pendant la plus grande partie du cours, elles seront divisées en groupes de huit participants travaillant avec les enseignants. L'audiovisuel est utilisé de manière intensive et tous les participants sont enregistrés au magnétoscope et critiqués. Le programme est exigeant et intensif. Il exige huit heures d'enseignement par jour et plusieurs heures de préparation chaque soir. Nous recommandons donc aux participants qui habitent à l'extérieur de la ville de ne pas amener leur famille avec eux.

Procès simulé

Vous aurez l'occasion de participer en tandem à un procès simulé. Les procès simulés auront lieu le samedi 12 juin et vous permettront d'exercer les habiletés que vous aurez apprises tout au long de la semaine. Ils se tiendront au Palais de justice aux 2e et 3e étages de la Place Assomption, 770, rue Main, à Moncton et à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Ils seront présidés par des membres de la magistrature et des avocats d'expérience.

Personnel enseignant

Quatre responsables de groupe sont affectés à chaque section de 32 participants. Les responsables travaillent avec leur section pendant tout le programme et sont secondés par des invités qui critiquent la performance des participants et prennent part eux-mêmes aux sessions quotidiennes de démonstration.

Les responsables du groupe sont:

M. le juge William McCarroll	Cour provinciale du Nouveau-Brunswick	Saint John
Luc Chamberland	Ministère de la Justice (Québec)	Québec
Maria Henheffer, c.r.	Barry Spalding	Saint John
Alan Lenczner, c.r.	Lenczner Slaght	Toronto
Jonathan Rosenthal	Jonathan Rosenthal & Assoc.	Toronto
Michael Watson	Gowling Lafleur Henderson	Toronto

Les magistrats et avocats qui participeront à titre d'invités sont:

M. le juge Marc Richard	Cour d'appel du Nouveau-Brunswick	Fredericton
M. le juge Gordon Campbell	Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard	Charlottetown
M. le juge Zoël Dionne	Cour du Banc de la Reine du N.-B.	Moncton
Mme la juge Colette d'Entremont	Cour du Banc de la Reine du N.-B.	Moncton
M. le juge Fred Ferguson	Cour du Banc de la Reine du N.-B.	Miramichi
M. le juge Robert Tuck	Cour du Banc de la Reine du N.-B.	Moncton
Mme la juge Gladys Young	Cour du Banc de la Reine du N.-B.	Campbellton
M. le juge Claude Chicoine	Cour du Québec	Montréal
M. le juge Frank Hoskins	Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse	Dartmouth
M. le juge Irwin Lampert	Cour provinciale du Nouveau-Brunswick	Moncton
M. le juge Michael McKee	Cour provinciale du Nouveau-Brunswick	Moncton
Prof. Trevor Farrow	Osgoode Hall Law School	Toronto
Anthony Allman, c.r.	Cabinet du Procureur général (N.-B.)	Moncton
Michelle Awad	McInnes Cooper	Halifax
Robert Basque, c.r.	Forbes Roth Basque	Moncton
Hélène Beaulieu, c.r.	Barry Spalding	Moncton
Marie-Claude Bélanger-Richard, c.r.	Stewart McKelvey	Moncton
Donald Burrage, c.r.	Ministère de la Justice (T.-N.-L.)	St. John's
Tim Carey	Dewey & LeBoeuf	Chicago
Tracy Clements	Stewart McKelvey	Charlottetown
Richard Costello, c.r.	McInnes Cooper	Saint John
Éric Downs	Downs Lepage	Montréal
Pierre Dupras	Trudel Nadeau	Montréal
Philippe J. Eddie, c.r.	Philippe J. Eddie & Assoc.	Moncton
Douglas Evans, c.r.	Cox & Palmer	Saint John
Geneviève Gratton	Direction des poursuites criminelles (Québec)	Montréal
Denise A. LeBlanc, c.r.	McInnes Cooper	Moncton
Charles LeBlond, c.r.	Stewart McKelvey	Moncton
Tom Heintzman, O.C., c.r.	McCarthy Tétrault	Toronto
Helen How	Ministère du Procureur général (Ontario)	Toronto
Jim Letcher, c.r.	Letcher Murray	Moncton
John Merrick, c.r.	Merrick Jamieson	Halifax
David Miller, c.r.	Stewart McKelvey	Halifax
Joel Pink, c.r.	Barrister	Halifax
Lucie Richard, c.r.	Cox & Palmer	Fredericton
Tim Rooney	Winston & Strawn	Chicago
Denise Smith	Bureau des poursuites publiques (N.-É.)	Halifax
Howard Spalding, c.r.	Barry Spalding	Saint John
Paul J. Veniot, c.r.	Cabinet du Procureur général (N.-B.)	Bathurst

Le cours est organisé par le professeur James E. Lockyer, c.r., de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Programme

Le dimanche 6 juin 2010

10 h à 12 h 30	Inscription
12 h 30 à 18 h	Session d'ouverture

Explication du programme et présentation des enseignants. Démonstrations portant sur l'interrogatoire principal et le contre-interrogatoire. Réunion de chaque section : préparation d'un témoin, interrogatoire principal et contre-interrogatoire.

Programme quotidien des sessions

Du lundi 7 juin au vendredi 11 juin 2010

8 h à 10 h	Réunion de chaque section (32 personnes); enregistrement, passage au magnétoscope et critique.
10 h à 10 h 25	Pause-café
10 h 30 à 12 h 30	Réunions de groupes (8 personnes); révision et critique des enregistrements au magnétoscope; simulation continue.
12 h 30 à 13 h 30	Déjeuner
13 h 30 à 14 h 30	Démonstration
14 h 30 à 16 h 30	Réunions de groupes (8 personnes); révision et critique des enregistrements au magnétoscope; simulation continue.
16 h 45 à 18 h	Démonstration
18 h	Discussion libre et bar payant

Procès simulés – le samedi 12 juin de 8 h à 17 h

Les procès simulés auront lieu au Palais de justice aux 2e et 3e étages de Place Assomption, 770, rue Main, à Moncton, et à la salle du tribunal-école de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Sujets des sessions de cours

Théorie de la cause, plan stratégique, exposé de la cause - déclarations introductives. Interrogatoire principal et contre-interrogatoire, ré-interrogatoire. Production et utilisation de pièces justificatives et démonstratives. Mise en contradiction et réhabilitation; technique avancée d'interrogatoire, interrogatoire principal et contre-interrogatoire des témoins experts, ré-interrogatoire et les plaidoiries.

Commentaires :

« J'encourage certainement les avocats et les avocates à participer à votre séminaire de plaidoirie. L'expérience vécue en juin 2008 a été extrêmement enrichissante et agréable. J'ai bien apprécié rencontrer des avocats et des avocates qui exercent dans d'autres juridictions. Les formateurs étaient très généreux de leur temps, très compétents et respectueux. Bref, l'expérience s'est avérée exigeante, mais très pertinente et fort utile. »

Charles Taschereau,
Ogilvy Renault, Montréal

« J'avais participé au cours intensif sur l'art de plaider devant les tribunaux durant ma première année au barreau en 1983 alors que l'atelier se déroulait pour la première fois à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. J'en ai retenu les techniques qui m'ont valu toute ma carrière et que je n'aurais autrement acquises qu'après plusieurs années de pratique. Ce fut sans contredit le meilleur investissement dans ma carrière de plaideur. Je ne peux que souhaiter que les participants en bénéficient autant que moi 25 ans passés. »

Charles LeBlond, c.r.
Partenaire, Stewart McKelvey, Moncton